

PROJET ÉDUCATIF

2025 – 2028



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
LE CENTRE SOCIAL ET SON TERRITOIRE D'INTERVENTION	4
RÔLE DE L'ACCEM SUR SON TERRITOIRE D'INTERVENTION	6
LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE	8
LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS	10
LES MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DU HANDICAP	13
LES MOYENS HUMAINS	15
ORGANISATION DE L'ACCUEIL	17
MOYENS MATERIELS	19
MOYENS FINANCIERS	19
LES MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES	20
LE LIEN AU TERRITOIRE	21
LES MODALITES PARTENARIALES	22
LES MODALITES D'EVALUATION	22

PRÉAMBULE

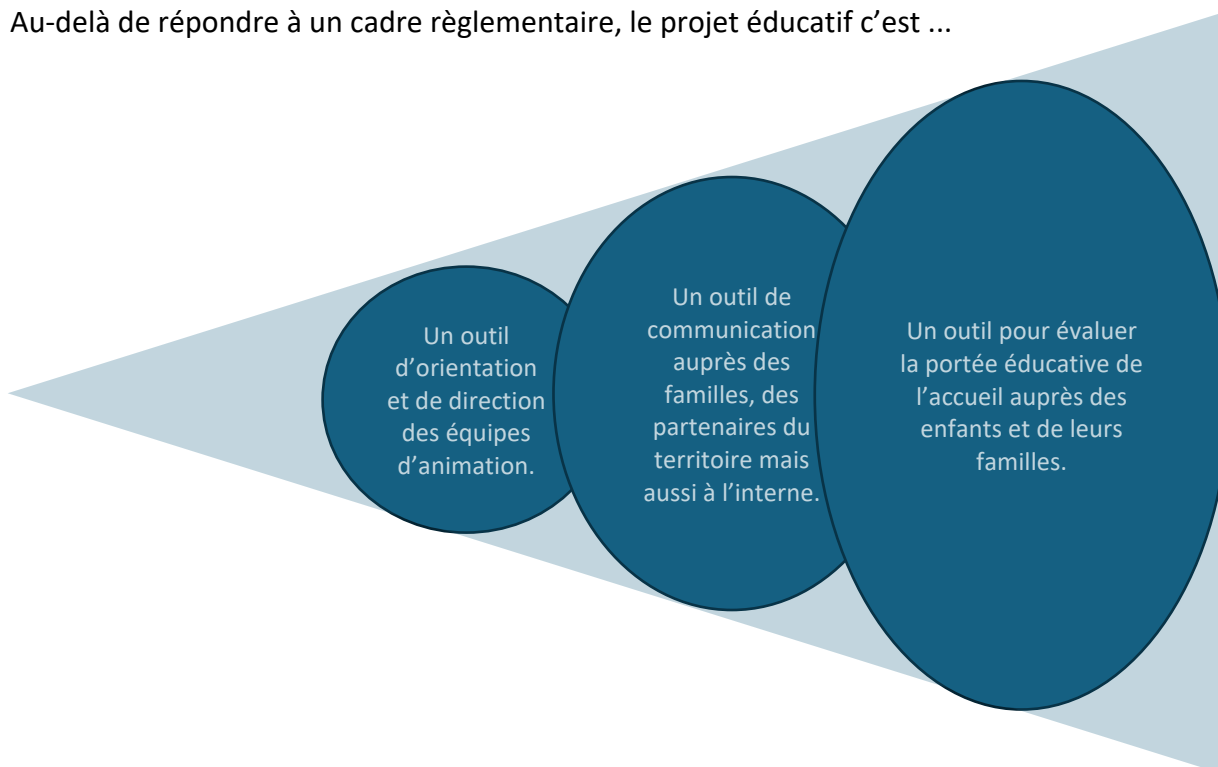
Projet éducatif

« Selon l'article R227-23 et 24 du Code de l'action sociale et des familles, le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil. Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. Il est une feuille de route précieuse pour les équipes d'animation des accueils déclarés par le même organisateur.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil ».

Extrait du memento – SDJES 33 de 2022

Au-delà de répondre à un cadre réglementaire, le projet éducatif c'est ...



LE CENTRE SOCIAL ET SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Association de loi 1901, affiliée à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, le Centre Social Lou Pasquié bénéficie de deux agréments délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : l'agrément « Centre Social » et l'agrément « Famille », chacun correspondant à un projet spécifique renouvelé tous les 4 ans. L'agrément pour la période 2025 – 2028 a été accordé par la CAF fin 2024.

Le Centre Social et Culturel Lou Pasquié décline ses projets et actions en lien avec l'enfance, la jeunesse, les seniors, la famille, l'animation de la vie locale et le bénévolat.

De l'enfance-jeunesse aux seniors, de la culture à la mobilité en passant par la parentalité, le centre social Lou Pasquié agit aux côtés des partenaires locaux afin d'apporter des réponses aux besoins, attentes et problématiques éventuelles du territoire.

CHIFFRES CLÉS 2024



515 adhérents



Une 40^{aine} de bénévoles



17 salariés en CDI

Le centre social et culturel Lou Pasquié déploie son action sur plusieurs niveaux de territoires :

- Un territoire d'agrément CAF : les 8 communes historiques (ancienne communauté de communes du Pont Julien).
- Un territoire d'actions ou « zone d'influence » : les 8 communes historiques mais également Saint-Saturnin lès-Apt, Joucas, Saignon. Certaines actions se déploient au-delà de ces

communes dans le cadre de manifestations culturelles et événements du secteur famille (Apt, Céreste par exemple).

- Un territoire de provenance de nos adhérents : les 25 communes de la CCPAL.
- La CCPAL soutient le Centre social dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. A ce titre, l'ensemble des familles résidant sur les 25 communes du territoire ont accès aux activités du centre social, au même tarif (15€ par famille).

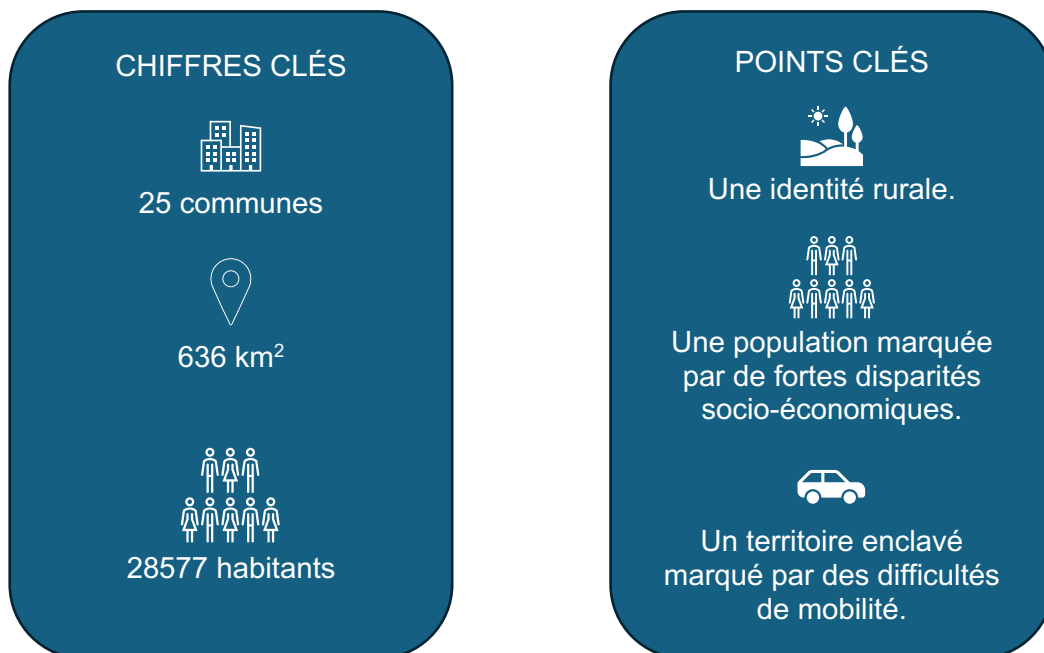
Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)



La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon totalise une population de 28 577 habitants (statistiques INSEE 2021). Son territoire, situé au cœur du Parc naturel régional du Luberon, s'étend sur 636 km². Ce territoire à taille humaine se caractérise par son identité rurale. La ville-centre, Apt, sous-préfecture et épicentre économique du bassin de vie, abrite 36,9 % de la population, soit 10 536 habitants. À noter : Le Luberon jouit d'un attrait particulier grâce à ses villages perchés et ses nombreux sites remarquables. Il séduit de nombreuses personnalités politiques, artistes et citadins en quête d'une résidence secondaire ou souhaitant s'y installer pour leur retraite. Cependant, à côté de ces résidents aisés, cohabitent des habitants aux revenus plus modestes — ouvriers agricoles, agriculteurs, employés du secteur tertiaire — qui font face à problématiques économiques et sociales suivantes :

- Un environnement socioéconomique marqué par plusieurs freins : enclavement géographique, précarité de l'emploi, difficultés de mobilité, et une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue et très longue durée.
- Des difficultés d'accès au logement, avec un grand nombre de logements réservés à la période touristique, des loyers élevés dans les villages, et un taux de logements sociaux nettement inférieur aux moyennes départementale et nationale.

- Une hausse significative du nombre de familles monoparentales dans les villages (+137 familles entre 2015 et 2020).
- Un taux important de femmes en emploi à temps partiel.



RÔLE DE L'ACCEM SUR SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les actions menées dans le cadre de l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM) ont été requestionnées et actualisées à l'occasion du renouvellement de notre projet social, validé par la CAF fin 2024 pour la période 2025-2028.

Les enjeux identifiés en lien avec les actions enfance-jeunesse :

- **Concernant l'accueil et l'organisation du centre social**
 - L'accueil (information, écoute et orientation) de tous les publics, dans un territoire intercommunal étendu, avec la prise en compte du frein de la mobilité pour certaines personnes.
 - L'amélioration des conditions d'accueil du public sur le lieu principal.
- **Concernant les habitants et les partenaires du centre social**
 - Le développement de la participation des parents sur les activités.
 - La continuité du travail auprès des jeunes pour favoriser leur implication dans les projets.
 - Le développement du partenariat, en externe comme en interne.

- La mise en lien entre les acteurs et les mutualisations entre les structures, dans une dynamique intercommunale.
- **Concernant le soutien aux familles**
 - Le développement de projets et de services permettant de mieux accompagner les familles, notamment les plus vulnérables.
 - La prise en compte plus large des problématiques des familles, de l'enfance à l'adolescence, en associant les acteurs dédiés.
 - Le maintien et/ou le développement des liens intergénérationnels.
 - La participation des enfants et des jeunes à des temps de loisirs et séjours, en travaillant avec des supports en lien avec la culture, le sport, les sciences, la citoyenneté.
- **Concernant la lisibilité et la visibilité du centre social**
 - La valorisation de l'utilité sociale des actions et projets, et faire évoluer l'image du centre social (ne pas être identifié comme un prestataire de services).
 - La démarche « d'aller vers » et le contact régulier avec les partenaires de proximité
 - L'amélioration de la communication globale du centre social en interne comme en externe, en prenant en compte l'absence de personnel dédié.

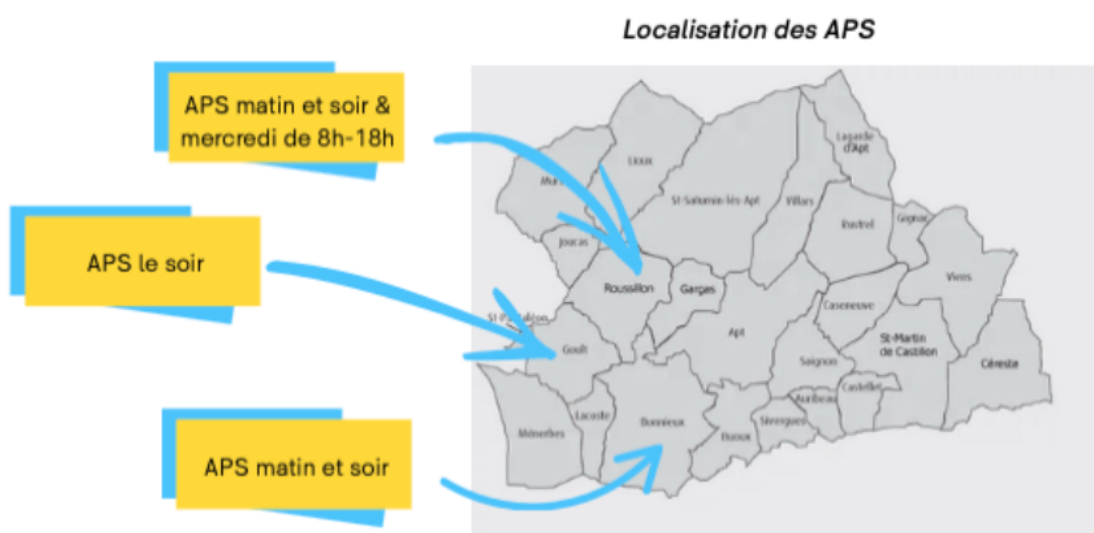
Ces enjeux sont à mettre en lien avec les axes du projet social 2025-20028 :



LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE

APS - Accueils Périscolaires

Dans le cadre des APS, le centre social gère des accueils sur trois communes du territoire :



L'APS se déroule en période scolaire dans les locaux des écoles primaires des communes concernées. Il est destiné aux enfants scolarisés de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Un accueil mixte (maternelle et élémentaire) a été mis en place afin de répondre aux besoins des parents.

ALSH – Accueil de loisirs Sans Hébergement

- ALSH « classique » : accueil proposé à la journée durant les vacances scolaires.

L'ALSH est mis en place dans les écoles de différentes communes en fonction des années : Bonnieux, Goult, Roussillon, Ménerbes ou encore Joucas.

Ouverture d'un ALSH pour les vacances de Toussaint, hiver, printemps et au mois d'août

Ouverture de deux ALSH au mois de juillet répartis sur 2 communes.

Pas d'ALSH pendant les vacances de Noël.

L'ALSH s'adresse aux enfants entre 3 et 11 ans.

- Semaines PASS sport et culture : accueil proposé à la ½ journée (les après-midis) en période de vacances scolaires, à raison de 8 semaines réparties sur l'année.

Ces accueils se déroulent principalement sur les communes de Goult, Lioux et Murs.

À destination des jeunes entre 8 et 13 ans.

Le collectif jeunes

Les actions menées dans le cadre du collectif s'adressent à des jeunes entre 14 et 18 ans.

Il s'agit d'un engagement à l'année. Les jeunes s'investissent dans des actions culturelles et festives afin d'autofinancer un voyage en été, choisi et organisé par eux-mêmes.

Des jeunes du territoire s'engagent sur l'année à organiser des animations (concerts, etc.) qui viendront financer un voyage de fin d'année en juillet qu'ils organisent intégralement ; 2 types de voyages : un séjour pour les plus jeunes en Europe, un séjour avec une dimension humanitaire au Maroc pour les jeunes de 16/17 ans.

L'accueil jeunes « la Station » - en accès libre

L'objectif est d'accueillir des adolescents entre 11 et 18 ans pour échanger (répondre à leurs questions, soucis, etc.), organiser des temps d'animation avec eux, etc.

L'accueil se déroule à « la Station », ancienne gare de Goult. Il est ouvert en période scolaire les mercredis de 14h à 18h, un vendredi par mois de 17h30 à 20h et les samedis de 14h à 18h.

Animations et séjours

Des sorties ludiques, culturelles et sportives sont organisées à la journée pendant les vacances scolaires (sauf vacances Noël). Des mini-camps sont également proposés.

Des séjours thématiques sont régulièrement proposés à tous les jeunes souhaitant y participer :

- Printemps et automne : séjours surf sur la côte Bleue.
- L'été : mini-séjours dans les Pyrénées, le Champsaur...

PÉRISCOLAIRE Période scolaire

Accueil périscolaire (APS)
Goult, Roussillon et Bonnieux
Pour les enfants entre 3 et 11 ans.

Le collectif jeunes
Saint-Saturnin-lès-Apt
Pour les jeunes entre 14 et 18 ans.

L'accueil jeunes
La Station – Goult
Pour les jeunes entre 11 et 18 ans

EXTRASCOLAIRE Période de vacances

Accueil de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH)
Bonnieux, Goult, Roussillon,
Ménerbes ou encore Joucas (selon
les années).
Pour les enfants entre 3 et 11 ans.

PASS sport et culture
Goult, Lioux et Murs.
Pour les jeunes entre 8 et 13 ans.

Animations et séjours
Pour les jeunes entre 11 et 18 ans.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Dans la continuité du travail mené dans le cadre du renouvellement du projet social, nous accorderons une attention particulière :

- À la qualité des propositions éducatives,
- L'accessibilité pour les familles aux différents types d'accueil,
- Au soutien à la fonction parentale.

Les objectifs éducatifs devront être pris en compte dans les différents projets pédagogiques afin de proposer des actions qui concourent à les atteindre. Actions qui seront menées en lien étroit avec les familles et les partenaires du territoire.

Les objectifs éducatifs du centre social Lou Pasquié sont à mettre en regard avec les valeurs portées par la fédération des centres sociaux :

« En se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socioculturels réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie ».

Extrait de la charte nationale de la Fédération des Centres Sociaux.

- Accompagner le développement global de l'enfant, du jeune en :

- Proposant un cadre bienveillant, sécurisant et stimulant,
- Favorisant son éveil sur le plan psychomoteur et psycho-affectif.
- Contribuant à sa prise d'autonomie, à sa prise de confiance en soi.
- Proposant des actions favorisant la socialisation.

Exemples d'actions à mettre en place :

Accueil périscolaire

Activité jeux de société
En partenariat avec la médiathèque de Roussillon.

Intentions éducatives :

Offrir aux enfants un espace pour expérimenter, créer, jouer et apprendre à vivre avec les autres.

- Comprendre, respecter des consignes,
- Développer le langage,
- Collaborer,
- Gérer ses émotions (ex : la frustration).

Collectif jeunes

Mener un projet collectif de A à Z

Intentions éducatives :

Offrir aux jeunes un espace d'écoute, de partage et d'expérimentation, où ils peuvent développer leur esprit critique, prendre des initiatives et devenir acteurs de projets collectifs.

- Collaborer, organiser, prioriser
- Exprimer, défendre une opinion
- Gagner en confiance, en estime de soi.

- **Accompagner les enfants comme les jeunes à la citoyenneté en :**

- Favorisant la prise de parole, l'expression,
- S'engageant, s'impliquant dans un projet,
- Participant à la vie du territoire.

Exemples d'actions à mettre en place :

Accueil de loisirs sans hébergement

Le petit écocitoyen
Partenariat à envisager avec le SIRTOM
et le Parc naturel du Luberon.

Intentions éducatives :

Favoriser une approche citoyenne et
participative en faveur de
l'environnement.

- Sensibiliser les enfants au respect de soi, des autres et de son cadre de vie,
- Les responsabiliser, les rendre acteurs d'actions citoyennes.

Accueil jeunes

Aménagement de l'espace extérieur
« La station » à Goult

Intentions éducatives :

Respecter, prendre soin de l'espace « la Station » mis à disposition par la commune de Goult.

- Mobiliser les jeunes sur un projet collectif
- S'organiser, partager, répartir les tâches à effectuer
- Responsabiliser, se sentir investi.

- **Soutien à la parentalité : être à l'écoute et favoriser la participation des familles en :**

- Accompagnant les familles dans leur rôle éducatif à chaque étape de développement de l'enfant.
- Proposant des actions où les parents peuvent prendre une place,
- Travaillant en coordination avec l'ensemble des acteurs agissant autour de l'enfant (structures intervenant dans le champ de la parentalité, les familles, les établissements scolaires).

Exemples d'actions à mettre en place :

Collectif jeunes

Organisation de soirées festives

Associer les parents à l'animation,
l'organisation (installation des décors, tenir la buvette avec les jeunes, ...)

Intentions éducatives : Favoriser/améliorer les relations entre les parents et les adolescents.

- Favoriser le dialogue entre les parents et les jeunes
- Réunir parents et jeunes autour d'un temps festif,
- Permettre aux jeunes de montrer à leurs parents le travail réalisé dans le cadre du collectif : valorisation, amélioration de la confiance en soi.

Accueil périscolaire

Goûter des parents

Les parents sont invités à découvrir les réalisations de leurs enfants à la veille des vacances scolaires.

Intentions éducatives : Favoriser le lien parents / enfants.

- Permettre aux enfants de montrer à leurs parents leurs réalisations : valorisation, amélioration de la confiance en soi.
- Faciliter les échanges entre les parents et les animateurs, développer un climat de confiance favorable pour que les parents puissent faire part de leurs questionnements, difficultés éducatives.

- **Agir dans le champ de la prévention santé en :**

- Développant des ateliers thématiques (prévention écrans, addictions, vie affective et santé sexuelle, alimentation).
- Développant le travail partenarial.

Exemples d'actions à mettre en place :

Collectif jeunes

Espace de parole

Intentions éducatives :

Informier, sensibiliser, développer le sens critique des jeunes.

En partenariat avec L'Étape 84.

- Informer les jeunes (ex : vérifier les sources de l'information glanée sur le net).
- Venir questionner leur rapport aux réseaux sociaux (qu'est-ce qu'ils y cherchent ? Qu'est-ce qu'ils y trouvent).
- Favoriser la prise de parole des jeunes dans un cadre confidentiel et sécurisé.
- Développer sa pensée critique.

ALSH

Ateliers cuisine

Intentions éducatives :

Sensibiliser sur une alimentation équilibrée, saine, locale et de saison.

En partenariat avec le Parc naturel du Luberon.

- Découvrir la saisonnalité des fruits et légumes
- Collaborer, travailler en groupe sur la préparation culinaire.

Les compétences psychosociales, fil conducteur venant guider nos actions

**SAVOIR GÉRER SON STRESS
SAVOIR GÉRER SES ÉMOTIONS**



« Prenez le temps d'accueillir les émotions des enfants et donnez-leur l'occasion de les exprimer de manière cadrée. Montrez-leur que l'hygiène émotionnelle au quotidien est aussi importante que l'hygiène physique. »
TERRE DES HOMMES

**AVOIR CONSCIENCE DE SOI
AVOIR DE L'EMPATHIE POUR LES AUTRES**



« La compétence à communiquer est fondamentale et contribue à façonner les relations avec les autres et à affirmer son identité personnelle, sociale et culturelle. »
SANDON A. 2014

**SAVOIR COMMUNIQUER EFFICACEMENT
ÊTRE HABILE DANS SES RELATIONS INTERPERSONNELLES**



« Acquérir de l'assurance, défendre ses idées, ses positions, ses croyances et ses valeurs sans dénigrer ou blesser les autres, savoir refuser, savoir écouter, savoir gérer ses émotions et avoir conscience de soi sont des compétences nécessaires au développement d'une communication efficace. »
BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. 2008

**SAVOIR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES
SAVOIR PRENDRE DES DÉCISIONS
AVOIR UNE PENSÉE CRÉATIVE
AVOIR UNE PENSÉE CRITIQUE**



« Lorsqu'un enfant ou un jeune acquiert une solide compétence à prendre des décisions, on observe qu'il ressent un meilleur sentiment de contrôle sur sa vie, un meilleur sentiment d'efficacité personnelle et qu'il développe une estime de soi personnelle. »
BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. 2008.

Source : <https://www.manche.gouv.fr>

LES MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DU HANDICAP

« L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible ».

Source : Article 23 - Convention internationale des droits de l'enfant.

Les ACCEM sont des espaces d'expérimentation du vivre ensemble et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les enfants et les jeunes, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

À travers l'expérience de la vie collective, le cadre de fonctionnement des ACCEM permet de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Ces accueils offrent aux mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille, de la structure médicale, médico-sociale ou scolaire qui les accueille habituellement.

A NOTER

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Source : Article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objectif général :

Favoriser l'inclusion et le bien-être des enfants en situation spécifique en leur proposant un accueil individualisé, sécurisé et bienveillant, tout en sensibilisant l'ensemble des enfants et des professionnels à la diversité des besoins et des capacités.

Objectifs spécifiques :

- Offrir à chaque enfant, quelles que soient ses particularités, les conditions nécessaires à son épanouissement, à sa socialisation et à ses apprentissages.
- Reconnaître et valoriser la singularité de chaque enfant pour construire une dynamique collective inclusive.
- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif et les associer activement au projet d'accueil.
- Former et accompagner les professionnels à l'accueil de la diversité et aux pratiques inclusives.

Mise en œuvre concrète :

- Compétences attendues de la part de l'équipe encadrante :

Les compétences attendues des de la part de l'équipe d'animation sont avant tout leur regard bienveillant et leur capacité d'écoute. Ainsi, sans être spécialiste du handicap, chacun peut contribuer à la réussite de cet accueil avec des moyens adaptés, du bon sens et de l'organisation.

Les enfants en situation de handicap ayant besoin d'accompagnement pour être autonomes doivent pouvoir bénéficier des compétences de leur accompagnant. Cet accompagnement n'est pas systématique et ne conditionne pas leur présence, mais il sera sollicité lorsque les conditions d'accueil ne répondent pas à leurs besoins particuliers.

- Formation des équipes :

À l'occasion de notre participation aux groupes de travail de la Convention territoriale Globale (CTG), les équipes ALSH et périscolaire ont participé à une session de formation portant sur l'accueil des enfants porteurs de handicaps. Une directrice d'ALSH va entamer une formation référent handicap courant prochainement. Plus globalement, la question de l'accompagnement des mineurs porteurs de handicap doit être intégrée dans le plan de formation continue.

Dans le cadre de notre partenariat avec l'ITEP SESSAD d'Apt, le chef de service (ou un membre de son équipe) des rencontres seront programmées avec notre équipe afin de sensibiliser, faciliter l'accueil de mineurs porteurs de handicap.

- Aménagements à prévoir :

Des aménagements matériels, pédagogiques et organisationnels adaptés aux besoins spécifiques doivent être pensés, mis en place dans la mesure du possible.

- Actions de sensibilisation :

Des actions de sensibilisation seront programmées auprès des enfants : lecture, jeux coopératifs, discussions, etc.

- Réunions d'équipe et débriefing :

Les réunions d'équipe sont l'occasion d'aborder les modalités d'accueil de ce public spécifique, les difficultés rencontrées.

Un temps de « veille sociale » permet d'aborder toutes les situations rencontrées et qui questionnent l'équipe, que ce soit auprès des familles, des enfants ou encore des jeunes. Nous échangeons autour des problématiques rencontrées, réfléchissons aux orientations à envisager.

Il est envisagé de faire appel à un professionnel qui interviendrait de façon mensuelle sur de l'analyse de la pratique professionnelle.

- Travail partenarial

Nous collaborons avec l'EDÉS, l'ITEP SESSAD, le CMPP.

LES MOYENS HUMAINS

L'équipe enfance-jeunesse

Le secteur enfance-jeunesse est placé sous la direction du directeur/directrice du centre social Lou Pasquié. L'ensemble des décisions importantes sont examinées en première instance par la direction et le comité de gouvernance de la structure.

La coordonnatrice enfance-jeunesse a la responsabilité du secteur. À ce titre, elle traduit les grandes orientations déterminées dans le projet social en lien avec l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité, dans le projet éducatif et auprès des équipes de direction et d'animation. Elle a pour mission d'impulser / maintenir une dynamique éducative et d'accompagner les équipes de direction et d'animation des différentes structures du service. En cela, le projet éducatif est un document stratégique d'orientation éducative.

Missions d'un directeur d'accueil au sein du centre social Lou Pasquié :

Le directeur est placé sous la responsabilité du coordonnateur enfance-jeunesse auprès de qui il doit régulièrement rendre compte des missions qui lui sont confiées.

Le directeur est garant du respect du projet éducatif et du projet pédagogique qu'il met en œuvre avec ses équipes. Il est le garant de la démarche éducative recherchée dans le cadre des accueils périscolaire et extrascolaire.

Le directeur coordonne l'équipe d'animation, assure la gestion matérielle, financière et fonctionnelle de la structure en lien avec le coordonnateur enfance-jeunesse.

Le directeur a, avant tout, un rôle éducatif. Il fait le lien entre ses équipes, les enfants accueillis et leurs parents et à ce titre, est garant d'une dynamique positive et bienveillante entre tous.

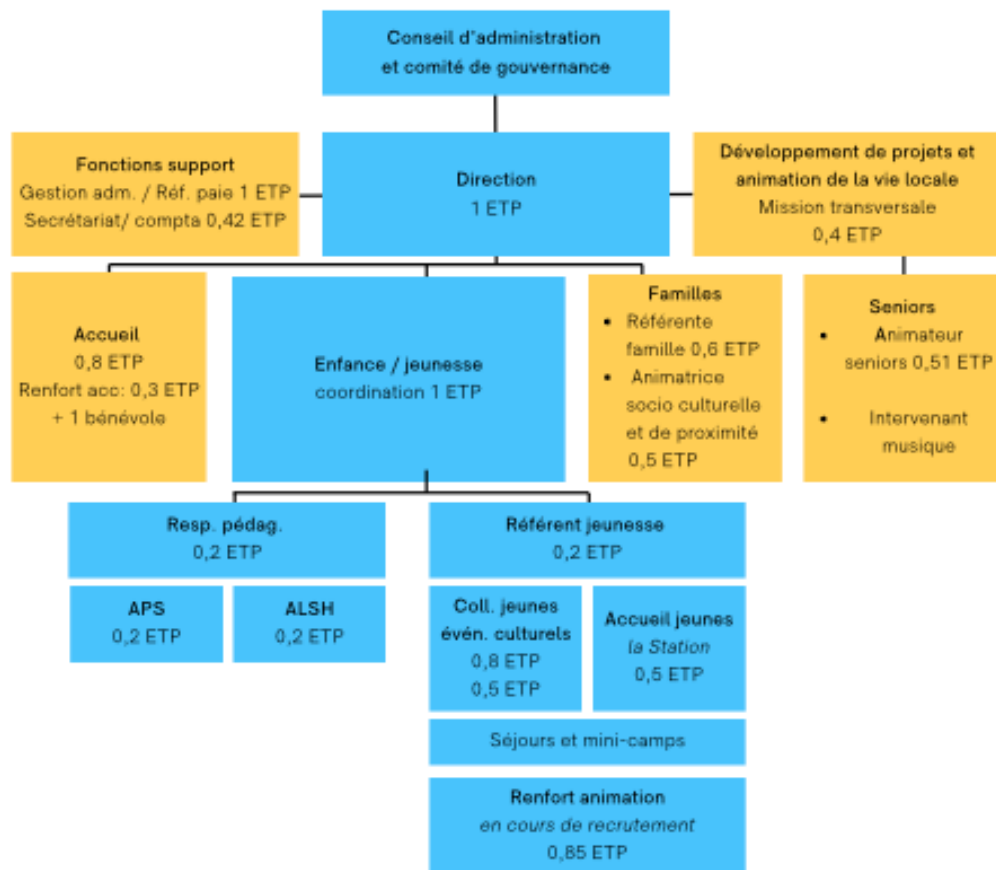
Missions d'un animateur d'ACCEM au sein du centre social Lou Pasquié :

L'animateur est placé sous l'autorité de la direction et du coordonnateur enfance-jeunesse. Son rôle consiste à préparer, encadrer et animer des activités auprès des enfants accueillis. Il a un rôle pédagogique et se doit de transmettre des valeurs citoyennes qui font sens pour le « vivre ensemble ». L'animateur a un lien direct avec les parents et, à ce titre, doit les informer de la vie de la structure et du bien-être des enfants.

D'autres intervenants jouent un rôle essentiel dans les équipes : les agents de ménage. Ces personnels sont majoritairement mis à disposition par les communes qui accueillent les ACCEM.

Pas de personnel dédié à la restauration, celle-ci étant assurée par le Groupement d'Intérêt Public de restauration du Pays d'Apt, service de restauration collective spécialisé dans les restaurants d'entreprises et de collectivités de la région.

Organigramme du centre social



17 permanents en CDI dont 10 sur le secteur enfance jeunesse.

Jusqu'à 50 contrats saisonniers pour couvrir les besoins sur les temps ALSH et séjours jeunes (vacances scolaires).

Modalités de recrutement des équipes

Le recrutement de l'équipe d'animation est réalisé par avec les directeurs des ACCEM.

Les recrutements s'appuient sur les critères suivants :

- La qualification (BAFA ou équivalent),
- L'expérience auprès des mineurs,
- La capacité à travailler en équipe,
- L'adhésion aux valeurs portées par le projet éducatif.

L'objectif est de constituer une équipe complémentaire, responsable et engagée, capable de mettre en œuvre les objectifs éducatifs fixés.

Formation / accompagnement des animateurs

Pour la cohérence des fonctions, les directeurs et les animateurs de chaque structure d'accueil recevront, à leur entrée, une fiche de poste. Un livret d'accueil leur sera également remis lors de leur prise de fonction.

Selon les projets individuels des animateurs, le centre social pourra proposer un accompagnement qui pourra prendre plusieurs aspects : tutorat, formation, suivi de parcours ; ...

Des formations internes pourront également être programmées sur des thématiques telles que les besoins de l'enfant, l'accompagnement des enfants à besoins particuliers.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Pour garantir le bon déroulement de l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs et instaurer un dialogue constructif entre la direction et l'équipe d'animation, plusieurs dispositions sont prises :

→ Organisation de réunions préparatoires :

- Réunion entre la coordinatrice enfance jeunesse et la direction du centre social pour préciser les orientations pédagogiques, les projets en lien avec les orientations et les besoins en matière de personnel.
- Réunions entre le coordinateur et la direction de l'accueil, pour préciser les objectifs pédagogiques, les moyens humains et matériels, les attentes et les contraintes.
- Réunions d'équipe animée par le directeur/trice, avec transmission claire des consignes de la direction du centre social.

Être garant de la sécurité physique et morale des mineurs accueillis

Mise en place et appropriation par l'équipe de différents protocoles - hygiène, santé, entretien, exercices d'évacuation, plan de mise en sûreté – ainsi que du règlement intérieur.

Affichages obligatoires et un règlement intérieur seront apposés dans chaque structure d'accueil.

→ Élaboration du projet pédagogique :

Le projet pédagogique est élaboré par la direction à partir du projet éducatif et en concertation avec l'équipe d'animation. Il doit être partagé avec toute l'équipe d'animation pour garantir une compréhension commune des objectifs et des méthodes.

Le projet pédagogique est accessible aux familles qui souhaitent en prendre connaissance, afin de garantir transparence et confiance.

→ Temps de préparation :

Un temps de préparation sera positionné dans l'emploi du temps de chaque animateur afin de penser, organiser les animations en lien avec les finalités éducatives poursuivies.

→ Mise en place d'outils de suivi et de communication :

- Cahier de liaison ou journal de bord pour noter les événements marquants, incidents, points à améliorer.

Gestion des informations graves et des événements préoccupants

La direction s'assure que l'équipe maîtrise les démarches à effectuer en cas d'événement grave et les procédures de signalement d'information préoccupantes. Dans ce cadre, le personnel de PMI viendra rencontrer l'équipe de l'ACCEM afin de préciser les démarches à réaliser pour déclencher une information préoccupante et expliciter les signaux qui doivent alerter.

- Tableaux de planning visibles avec les activités, les responsables, les horaires.
- Groupe de discussion WhatsApp avec les équipes.

→ Présence régulière du coordonnateur enfance - jeunesse :

Visites sur le terrain pour observer le déroulement des activités, dialoguer avec les animateurs et les enfants, soutenir la direction.

→ Réunions régulières pendant les périodes d'accueil :

Ces réunions ont pour objets d'identifier les besoins ou les tensions, adapter les pratiques le cas échéant.

→ Temps d'écoute et de régulation :

Temps de parole encadré où chacun peut faire remonter les difficultés rencontrées, aborder des problématiques liées à l'accompagnement de certains enfants, le lien avec les familles.

→ Évaluation finale :

Organisation d'une réunion de bilan entre le directeur du centre social, les directeurs d'accueils et les animateurs. Cette réunion doit être l'occasion d'analyser les points forts et les points d'amélioration pour les futurs accueils, évaluer l'activité au regard des objectifs fixés à l'aide de critères et indicateurs déterminés.

MOYENS MATERIELS

Les locaux

Les locaux mis à disposition font l'objet d'une convention d'utilisation. Les communes d'accueil diffèrent selon les années, en fonction des travaux à réaliser dans les écoles, par exemple.

Les locaux mis à disposition sont les suivants :

- Accueils périscolaires et ALSH : écoles de Bonnieux, Gault, Ménerbes, Roussillon et Joucas.
Pour tous les lieux, la cuisine des écoles est mise à disposition.
- Collectif jeunes : un local attenant à la salle des fêtes de Saint-Saturnin-Lès-Apt.
- Accueil jeunes : « La Station », ancienne gare de Gault.

Le transport

La mobilité est une véritable problématique d'accès aux services publics et aux activités pour notre territoire inscrit dans la ruralité.

Le centre social est doté de trois minibus et ces véhicules facilitent le transport des enfants, des jeunes sur les lieux d'activités dans le cadre des ALSH, par exemple.

Les animateurs du collectif jeunes facilitent l'accès des jeunes à leurs activités en venant avec un minibus les récupérer à la sortie de la cité scolaire d'Apt.

Lors de la tenue d'événements festif, une navette est mise en place pour faciliter le retour des jeunes à leur domicile en toute sécurité.

Le matériel

Les besoins de matériel d'activité, le choix des prestataires d'activités sont centralisés par chaque directeur, responsable d'accueil puis décidé sous la supervision de la coordinatrice enfance-jeunesse. Néanmoins, une réflexion sera réalisée par l'ensemble des directeurs sur l'optimisation des achats vers des produits responsables et la mutualisation des matériels, quand cela est possible.

MOYENS FINANCIERS

Chaque année, un budget prévisionnel, par structure périscolaire et extrascolaire, est par le coordonnateur en lien avec les directeurs. Ce budget est modifié et/ou validé par la direction.

Ce budget comporte des postes fixes liés aux frais de fonctionnement et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériel éducatif, les sorties, les intervenants, etc.

Ces lignes budgétaires, en prise directe avec la vie de l'ACCEM, sont gérées par les directeurs, dans la limite du budget qui leur est alloué. Les directeurs rendent compte au coordonnateur régulièrement de l'état des dépenses et des recettes.

Les ressources proviennent principalement des cotisations des adhérents, des participations des familles, des subventions publiques (collectivités territoriales, CAF, autres partenaires institutionnels) ainsi que de dons ou mécénat.

La politique tarifaire du centre social se veut équitable afin de favoriser l'inclusion de tous les enfants, quels que soient leurs moyens (grille tarifaire à retrouver en annexe).

LES MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES

En tant que centre social, la qualité de l'accueil des familles, notre proximité avec elles ainsi que la manière dont nous les accompagnons constituent le cœur même de nos missions.

En amont de l'accueil

Un dossier d'accueil comprenant le projet pédagogique, les règles de vie, les horaires, les contacts utiles, ainsi que les modalités pratiques (inscription, paiement, matériel à prévoir) est consultable et peut être complété en ligne. La secrétaire d'accueil reçoit les familles à l'accueil du centre social à Roussillon ou peut les renseigner par mail ou par téléphone. Elle répondra volontiers à toutes questions et reste disponible en cas de difficultés pour compléter le dossier d'inscription.

Pendant l'accueil

Les familles reçoivent des informations via le groupe WhatsApp, les affichages à l'accueil du centre de loisirs, et des échanges directs avec l'équipe d'animation à l'arrivée et au départ des enfants. Tous ces outils de transmission doivent faciliter la circulation de l'information entre l'équipe d'animation et les familles.

En cas d'événement particulier (incident, changement de programme), une information rapide est communiquée aux familles par téléphone ou mail.

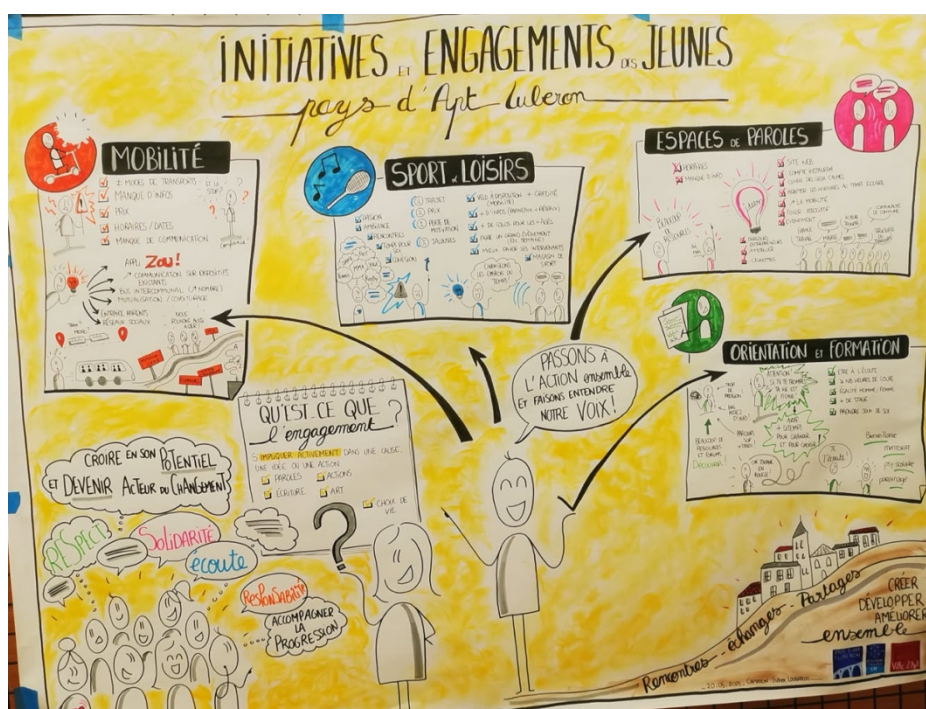
Ces modalités visent à maintenir un lien de confiance et de proximité et ainsi associer les familles au suivi et à la réussite du projet éducatif.

Un groupe WhatsApp est mis en place auprès de toutes les familles ayant donné leur accord pour transmettre leur contact téléphonique. Dans la pratique, c'est également un moyen pour les parents de faire appel à la solidarité entre eux en organisant du co-voiturage.

LE LIEN AU TERRITOIRE

Le projet éducatif de l'ACCEM s'inscrit dans une dynamique de collaboration avec les acteurs locaux, notamment à travers notre participation au Contrat Territorial Global (CTG) et au Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :

- Participation à des espaces de discussion : groupes de travail petite enfance/enfance, parentalité et jeunesse.
- Co-construction de projets collectifs, d'une culture commune : dans le cadre de la CTG, réflexion menée sur le groupe de travail jeunesse, en présence d'un sociologue, en vue de l'organisation d'une journée consacrée à la jeunesse sur le territoire du Pays d'Apt.



Affiche réalisée dans le cadre d'une réunion du groupe de travail CTG jeunesse

En lien étroit avec les communes, les écoles et les différents partenaires éducatifs, l'ensemble des accueils contribue à construire un parcours éducatif cohérent et complémentaire pour les enfants et les jeunes afin d'assurer la continuité des apprentissages, à favoriser l'inclusion sociale, et à renforcer l'efficacité des actions éducatives menées sur le territoire.

Par cette approche collective, concertée, l'accueil doit participer pleinement au développement d'un environnement éducatif favorable, adapté aux besoins et aux spécificités locales.

LES MODALITES PARTENARIALES

Tous nos accueils s'appuient sur un réseau de partenaires locaux, institutionnels et associatifs, afin d'enrichir les actions éducatives et élargir les ressources disponibles.

Les partenariats sont établis selon les besoins du projet et peuvent concerner :

- Les collectivités territoriales (mairies, conseil départemental) : mise en place de conventions pour le prêt de locaux municipaux, intervention des infirmières puéricultrices de la PMI auprès de l'équipe enfance-jeunesse.
- Les établissements scolaires : échanges réguliers, temps de concertation avec le corps enseignant dans le cadre des accueils périscolaires.
- Les associations culturelles, sportives ou sociales : partenariat en lien avec l'organisation d'une soirée événementielle (le conservatoire de musique du Pays d'Apt), séances d'initiation au rugby (Club de rugby Les Ocriers du Pays d'Apt), collaboration sur le thème de l'alimentation avec les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale du département (groupe de travail @Table impulsé par la CAF et la MSA).
- Les acteurs du développement durable et de l'environnement : collaboration avec le Parc Naturel du Luberon, l'Écomusée de l'ocre.

Ces collaborations permettent notamment d'organiser des activités, d'accéder à des ressources spécifiques, ou de bénéficier d'appuis techniques et financiers.

LES MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation sera construite à partir des objectifs visés dans ce présent projet éducatif.

Cette évaluation se fera :

- Auprès des équipes de direction et d'animation : nombre de projets mis en place en lien avec les objectifs éducatifs et les axes transversaux (impact auprès des enfants et des familles, pédagogie mise en place pour les atteindre, évaluation du projet pédagogique, implication des animateurs dans les actions) ;
- Au niveau des partenaires : bilan des actions ;
- Auprès des enfants : temps de parole entre enfants et animateurs pour faire le bilan des actions.
- Au niveau des parents : lors des cafés parents, des retours formels et informels sur les actions mises en place.

Les outils et méthodes de collecte :

- Lors des réunions d'équipe dédiées.
 - o Évaluation en cours d'action pour ajuster en temps réel.
 - o Évaluation en fin de période pour mesurer les résultats globaux.

Utilisation de grilles d'évaluation présentant les critères et indicateurs.

- Avec le public accueillis
 - o Questionnaires, enquêtes de satisfaction.
 - o Entretiens, focus groupes.
 - o Observations directes.
 - o Analyse de documents (rapports, comptes rendus).
 - o Statistiques de fréquentation.

Analyse et restitution des résultats :

- Communication auprès des financeurs, partenaires, publics.
- Appropriation des conclusions pour améliorer le projet, renouveler les actions, ou redéfinir les priorités.

TARIFS 2024/2025

1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

ADHESION (individuelle ou familiale) : 15 € par foyer

ENFANCE / JEUNESSE

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATINS / SOIRS

quotient familial	tarif à la séance	* forfait au mois matin ou soir	* forfait au mois matin + soir
0 à 500	0,40 €	2,50 €	5,00 €
501 à 1000	0,70 €	5,30 €	10,60 €
1001 à 1500	1,30 €	10,20 €	20,40 €
supérieur à 1500	2,00 €	15,50 €	31,00 €

* forfait automatique à partir de 8 séances par mois

Matin & soir : Bonnieux & Roussillon - Soir uniquement : Gault

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI à ROUSSILLON

HABITANT CCPAL**			HABITANT HORS CCPAL**		
quotient familial	à la 1/2 journée SANS repas	à la journée ou à la 1/2 AVEC repas	quotient familial	à la 1/2 journée SANS repas	à la journée ou à la 1/2 AVEC repas
0 à 500	3,15 €	5,25 €	0 à 500	4,20 €	6,83 €
501 à 1000	4,40 €	7,15 €	501 à 1000	5,50 €	9,35 €
1001 à 1500	8,44 €	14,06 €	1001 à 1500	11,25 €	19,13 €
1501 à 2000	12,08 €	21,28 €	1501 à 2000	15,53 €	27,03 €
supérieur à 2000	12,60 €	22,20 €	supérieur à 2000	16,20 €	28,20 €

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES (ALSH)

HABITANT CCPAL**		HABITANT HORS CCPAL**	
quotient familial	à la journée	quotient familial	à la journée
0 à 500	5,25 €	0 à 500	6,83 €
501 à 1000	7,15 €	501 à 1000	9,35 €
1001 à 1500	14,06 €	1001 à 1500	19,13 €
1501 à 2000	21,28 €	1501 à 2000	27,03 €
supérieur à 2000	22,20 €	supérieur à 2000	28,20 €

SEMAINE PASS & JEUNESSE VACANCES SCOLAIRES

HABITANT CCPAL**			HABITANT HORS CCPAL**		
quotient familial	à la semaine sans mini séjour	à la semaine avec mini séjour*	quotient familial	à la semaine sans mini séjour	à la semaine avec mini séjour
0 à 500	15 €	62 €	0 à 500	20 €	80 €
501 à 1000	20 €	75 €	501 à 1000	25 €	95 €
1001 à 1500	35 €	112 €	1001 à 1500	40 €	145 €
supérieur à 1500	45 €	150 €	supérieur à 1500	55 €	190 €

*mini séjour : 3 jours + 2 nuits

SORTIES pré-ado/ado payantes

HABITANT CCPAL**			HABITANT HORS CCPAL**		
quotient familial	Petite sortie	Grande sortie	quotient familial	Petite sortie	Grande sortie
0 à 500	2 €	5 €	0 à 500	5 €	8 €
501 à 1000	4 €	10 €	501 à 1000	7 €	13 €
1001 à 1500	6 €	15 €	1001 à 1500	9 €	18 €
supérieur à 1500	8 €	20 €	supérieur à 1500	11 €	23 €

Pour faire face à des absences non justifiées d'enfants, nous avons été contraints de mettre en place un **système de pénalités**.

Rappel de la règle : obligation d'inscrire son enfant au plus tard 48h à l'avance et obligation de prévenir de l'absence de son enfant au plus tard 72h avant (excepté maladie). Si au bout de 3 fois, la famille déroge à la règle sans justification sérieuse, nous appliquerons une pénalité financière par séance et/ou journée d'accueil pour les mercredis, ALSH et Secteur Jeunes.

Pénalité/séance	Pour les accueils périscolaires	Pour les mercredis/ ALSH / Jeunesse
Tarif	2,90 € / séance	10 € / journée